

### ODD 3 - Santé et bien-être

permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

### ODD 4 - Éducation de qualité

assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

### ODD 5 - Égalité entre les sexes

parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

### ODD 6 - Eau propre et assainissement

garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

### ODD 7 - Énergies propre à un coût abordable

garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

### ODD 8 - Travail décent et croissance économique

promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

### ODD 9 - Industries, innovations, infrastructures

bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

**ODD 10 - Inégalités réduites** réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

### ODD 11 - Villes et communautés durables

faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

### ODD 12 - Consommation et production responsables

établir des modes de consommation et de production durables

### ODD 13 - Lutte contre les changements climatiques

prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

### ODD 14 - Vie aquatique

conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

### ODD 15 - Vie terrestre

préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

### ODD 16 - Paix, justice et institutions efficaces

promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

### ODD 17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs

renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

## IV. RÉGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur et les critères d'éligibilité seront rédigés par le comité **Limoges durable** :

Le comité est composé de représentants élus de la Ville, de personnes qualifiées du monde professionnel ou associatif et d'une personne issue du Cabinet du maire à titre consultatif.

Le comité sera chargé de la prise en compte des critères de reconnaissance de la qualité de "**Limoges durable**" pour les porteurs de projets, et de la démarche "**Limoges durable**" portée par l'administration.

## V. APPLICATION DE LA CHARTE PAR LA COLLECTIVITÉ

Les services de la **Ville de Limoges**, sous l'autorité du maire et en lien avec les élus référents, sont chargés de mettre en œuvre les principes directeurs de la présente **charte de Développement durable**.

La **Direction générale des services**, les cadres et l'ensemble des agents de la **Ville de Limoges** doivent veiller à ce que les politiques publiques qu'ils pilotent, ainsi que les projets, les missions, les actions dont ils sont responsables ou acteurs au sein de la Ville, respectent les engagements définis dans les **17 Objectifs du développement durable**.

À cet effet, tous les agents municipaux sont informés des objectifs et des ambitions de la présente charte. Cette information s'étend à l'ensemble des institutions partenaires, des prestataires des services, ainsi que tout acteur extérieur impliqué dans la conception, le suivi ou la réalisation d'une action municipale.

Le règlement intérieur précise les modalités d'évaluation, d'analyse et de certification de l'ensemble des actions portées par l'administration municipale au regard de l'ambition "**Limoges durable**".

Cette ambition doit être déclinée en objectifs de services, fixés à chaque agent lors de son entretien annuel d'évaluation.

## VI. FONCTIONNEMENT DE LA CHARTE DANS LA CITÉ

**Une mise en œuvre concertée et impliquant l'ensemble des acteurs de la ville de Limoges**

L'examen des projets, actions, missions, internes et externes est confié à l'**Assemblée citoyenne de Limoges**, composée de 55 membres tirés au sort sur la liste électorale.

Le but étant d'établir des diagnostics partagés en faisant émerger une communauté d'acteurs mobilisés en faveur des ODD.

L'organisation du processus est confiée au **comité Limoges durable** : présentation par le comité des projets et de leur éligibilité. Suivi et bilan des intérêts et difficultés de mise en œuvre de la charte. L'avis de la commission citoyenne est consultatif, et aucune règle de quorum n'est fixée.

Il est créé un **label "Limoges durable"** certifiant les projets externes conformes à la charte. Ce label peut être décerné à un projet, une action, portée par une personne morale ou physique.

## VII. MODIFICATION

Le contenu de cette charte peut être modifié à tout moment sans avis préalable du Conseil municipal.

**Comité Limoges durable**  
Hôtel de ville - 1 square Jacques-Chirac  
BP 3120, 87031 Limoges cedex 1  
limogesdurable@limoges.fr



# CHARTÉ 17 OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



## I. CHARTE

Nous, élus et citoyens de la Ville de Limoges, prenons acte des 17 Objectifs de développement durable (17 ODD) tels qu'adoptés par les Nations unies en septembre 2015. Ces ODD ont pour ambition de mettre fin à la pauvreté, la faim, les inégalités, les dérèglements climatiques tout en protégeant la biodiversité et l'environnement.

Rappelant les droits et libertés consacrés par le préambule de la Constitution de 1946,

Rappelant que la France a adopté en 1992 la Déclaration de Rio, et le « programme 21 », à l'occasion du Sommet de la Terre,

Rappelant que la France a promulgué la charte de l'environnement, à valeur constitutionnelle le 1<sup>er</sup> mars 2005,

Rappelant que la France a ratifié l'Accord de Paris de décembre 2015,

Rappelant que Limoges est une Ville créative de l'Unesco depuis 2017,

Rappelant que Limoges a adopté la Déclaration de Paris en 2020,

Rappelant que Limoges est signataire de la Déclaration d'Édimbourg sur la biodiversité en 2020,

Rappelant que Limoges a rejoint Cities Race To Zero en 2020,

Rappelant que Limoges a rejoint 40 Cities For Climate en 2020,

Rappelant que Limoges est Ville santé citoyenne, engagée dans la lutte contre les perturbateurs endocriniens depuis 2015,

Rappelant que Limoges est Ville amie des enfants (Unicef),

Conscients du double enjeu de préserver les ressources naturelles et de favoriser le développement social, l'emploi et la formation des jeunes dans un contexte en constante évolution,

Convaincus que l'activité humaine a un impact considérable sur notre planète et que la lutte contre les changements climatiques revêt des enjeux plus cruciaux que jamais,

Reconnaissant que l'emploi et l'éducation des jeunes, le bien-être et la santé des habitants, le dynamisme économique de la ville, la créativité et l'innovation sont des éléments essentiels du développement durable,

Affirmant notre part dans cet objectif commun de placer la créativité et les industries culturelles au cœur de leur plan de développement au niveau local et de coopérer activement au niveau international, et au sein de la Francophonie,

Garants du potentiel de créativité et d'innovation de la Ville de Limoges dans son secteur industriel, et de sa promotion, partagée par tous les acteurs, qu'ils soient publics, privés, ou venant de la société civile,

Souhaitant apporter une réponse locale aux enjeux mondiaux liés à la protection de l'environnement, du climat, du développement économique et de l'inclusion sociale, de la santé, de la sécurité ; le tout, en revendiquant une volonté réelle de concilier la protection de l'environnement et la lutte contre le chômage,

Partant du fait que la transition vers une ville durable se fera à travers la mise en œuvre, notamment, de la Feuille de route nationale pour l'Agenda 2030,

adoptée en septembre 2019 par la France : *Agissons pour un monde plus durable et solidaire*. Celle-ci fixe le cap d'une France entreprenante, solidaire et écologique. Une France qui ne laisse personne de côté et qui ne vit pas au crédit de ses enfants, ni de leur environnement. Cette Feuille de route est structurée autour de six enjeux prioritaires :

1. Agir pour une société juste en éradiquant la pauvreté, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous ;

2. Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat et de la planète et de sa biodiversité ;

3. S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable ;

4. Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture, saines et durables ;

5. Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale ;

6. Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité.

Convaincus de la nécessité du travail co-construit autour d'une confiance mutuelle et d'une responsabilité collective, comme du besoin de mettre en œuvre de nouvelles coopérations et partenariats entre tous les acteurs de la Ville de Limoges, nous engageons à inscrire notre action publique dans les 17 Objectifs du développement durable de l'Agenda 2030.

## II. DES PRINCIPES ET DES VALEURS

Dans cette perspective, les signataires de la charte des Objectifs du développement durable expriment leurs convictions que, pour être efficiente, la charte solliciterait la mise en œuvre de moyens et d'instruments opérationnels de dialogue et de coopération à travers cinq axes déterminants :

- participation active des acteurs ;
- transversalité et complémentarité des approches ;
- stratégie d'amélioration continue ;
- évaluation partagée ;
- organisation du pilotage.

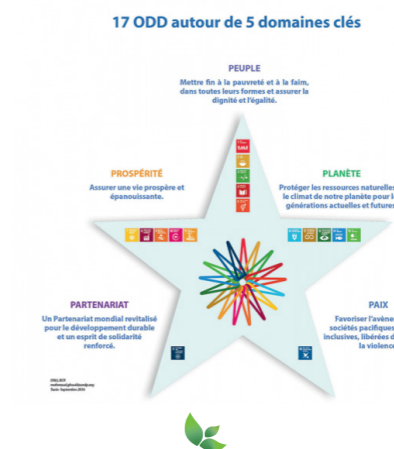
À cet effet, les signataires de la charte des Objectifs du développement durable conviennent d'exploiter les recommandations spécifiques suivantes :

- stimuler l'esprit d'entreprise et la culture entrepreneuriale, la réussite éducative, de l'école à l'université, en y incluant les centres de formation professionnelle ;
- créer de l'activité économique durable ;
- identifier, sur l'ensemble de la commune, les opportunités d'investissements dans l'économie circulaire, au niveau des produits et

chaînes de valeurs ayant un grand potentiel de production, d'emploi et d'exportation. Élaborer des stratégies d'inspiration et d'engagement des acteurs économiques visant la valorisation des richesses de la Ville de Limoges. Et enfin créer de la richesse écoresponsable ;

- développer et mettre en place une gouvernance locale en matière de promotion et développement de l'éco-entrepreneuriat. Mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un partenariat mondialisé revitalisé autour de la Francophonie ;

- s'engager sur les cinq grands enjeux transversaux des 17 ODD que sont les "5P" : peuple, planète, prospérité, paix et partenariat.



## III. LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il existe une volonté mondiale pour changer le monde, et chaque citoyen peut agir. Pour cela, il convient de s'informer, de s'exprimer, de proposer un projet et de le réaliser.

Les Objectifs du développement durable (ODD) visent à réduire les inégalités, à mettre fin à la pauvreté, à restaurer et à protéger l'environnement ainsi qu'à créer des sociétés pacifiques et équitables. Ils ont été adoptés le 25 septembre 2015 à New York, par les pays membres des Nations unies.

Ainsi, une feuille de route intitulée "Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030" a été édictée. La feuille englobe 17 Objectifs de développement durable censés bâtir le futur des habitants de la Terre pour la période 2015-2030.

Les objectifs ne sont pas contraignants pour les États qui peuvent les suivre ou les moduler suivant les réalités de leurs pays.

La réalisation de ces ODD va permettre à chaque citoyen de s'approprier les changements nécessaires à mettre en place à Limoges pour atteindre les objectifs fixés dans cette charte.



Le titre exact de chacun des objectifs est :

**ODD 1 - Pas de pauvreté**  
éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

**ODD 2 - Faim zéro**  
éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable